

Préfecture du Jura

S.I.V.O.S de Commenailles  
35 place du Général Michelin  
39140 Commenailles

## **Conseil syndical**

**Vendredi 3 novembre  
2023**

**Procès-verbal n°2**

### A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

**MEMBRES PRÉSENTS :**

François JACQUENOD ; Pascal FEBVRE ; Mireille PROST ; Déborah ROUSSEL

**MEMBRES EXCUSÉS :**

Boris GRAND (pouvoir à Mireille PROST) ; Timothé ALBOUC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Pascal FEBVRE

**Convoqué le 26 octobre 2023  
Affiché le**

QUORUM : 5 sur 6

Madame la Présidente ouvre la séance à 20h05.

En l'absence de remarque sur le Procès-Verbal du précédent Conseil Syndical, Madame la Présidente le soumet au vote.

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## **1. Délibération pour la demande de subvention du projet de désimperméabilisation de la cour d'école**

### **Exposé :**

Le projet de désimperméabilisation de la cour d'école s'inscrit dans une démarche concrète de prévention des effets du réchauffement climatique.

Ce projet a pour but de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol, de créer des zones de fraîcheur à des endroits où le béton 'en temps normal, accentue la chaleur en cas de canicule et permet un retour de la biodiversité dans des lieux « impropres » à la vie.

Afin de mener à bien ce projet, le SIVOS peut prétendre à certaines subventions qui minoreront le coût des travaux.

Il advient donc au Conseil Syndical de se positionner sur ce projet et les demandes de subventions qui pourraient lui être allouées. (ex : DETR, DSIL, Fond Vert, aides départementales aux territoires et Agence de l'eau)

### **Débat :**

Pour la Présidente, ce projet est prioritaire sur plusieurs points :

- Le confort des enfants en cas de canicule
- L'infiltration des eaux de pluie et la séparation des eaux usées.
- Le maintien de la biodiversité
- La sensibilisation à l'environnement
- Le partage des lieux avec la médiathèque et surtout le périscolaire.

Madame ROUSSEL pense qu'il faut prendre en exemple les travaux de même nature qui ont été conduits dans les établissements scolaires de Lons-Le-Saunier et qui apporte une valeur ajoutée à l'école.

L'emploi de copeaux de bois ou de gravier étant largement utilisés dans ces établissements montre que ces matériaux permettent de limiter l'entretien et favorise l'amorti des surfaces fréquentées par les élèves.

Madame la Présidente explique avoir pris rendez-vous avec la personne chargée du dossier pour la commune de Lons et annonce avoir déjà reçu un devis.

Un rendez-vous avec un pédologue de la Chambre d'Agriculture est prévu courant novembre pour étudier le sol et avancer sur la partie technique.

La résultante de ces études permettra, entre autres, de déterminer ce qu'il adviendra de l'eau de pluie.

### **Décision :**

Le CONSEIL SYNDICAL, après délibération :

**ADOpte** l'opération de désimperméabilisation de la cour d'école

**APPROUVE** le plan financement prévisionnel

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

**AUTORISE** Madame La Présidente à signer tout document y afférent.

## **2. Débat d'orientation budgétaire**

### **Exposé :**

Il s'agit de mettre en lumière les différents postes des dépenses et, notamment, l'évaluation des investissements qui seront refacturés à part du coût de l'élève pour chaque commune.

Sont présentés les tableaux de simulation mis en annexes.

- Les coûts d'investissement sont calculés TTC.  
Il advient, en particulier, de décider si la TVA doit être remboursée aux communes ou si celle-ci, qui rentre en compte pour les budgets est « réinjectée » dans le budget 2 ans plus tard et donc déduite des appels aux communes à ce moment-là.

Voici certains points évoqués concernant le budget prévisionnel :

- La cessation de cotisation au CNAS pour les personnels retraités du SIVOS
- Espoir d'une baisse des dépenses de chauffage suite à l'isolation des combles des écoles mais le chiffrage des dépenses ne sera pas baissé pour 2024 au cas où...
- Si le projet de désimperméabilisation se met en route ; il y aura un gros impact budgétaire pour les communes en attendant les versements des subventions

### **Débat :**

Mr FEBVRE évoque le cas d'une agente retraitée qui avait demandé à rester bénéficiaire du CNAS à la retraite et qui pourrait potentiellement être déçue de l'arrêt du financement par le SIVOS pour ce programme.

Madame la Présidente et plusieurs délégués évoquent le fait que les agents en retraite ne font plus partis des effectifs du SIVOS et qu'il est plus judicieux de faire profiter des fonds aux agents qui sont encore en service.

Pour ce qui est du reversement de la TVA sur les frais d'investissement, il est rappelé un cas quasi similaire sur le remboursement des frais de périscolaires qui avaient été trop perçus lors de la prise de compétence par la CCBHS et qui avait été soumis à la décision des différents conseils municipaux. Il avait été tranché que le SIVOS devait rembourser ce trop perçu. Ce qui avait entraîné une augmentation des participations des communes afin de les rembourser.

### **Décision :**

Concernant la refacturation de la TVA pour l'investissement, Madame la Présidente demande aux déléguées de voir avec leurs Conseils Municipaux respectifs afin de se prononcer lors de la prochaine réunion syndicale.

Il a décidé l'arrêt des cotisations CNAS pour les agents partis en retraite.

## **3. Point sur la rémunération du personnel**

### **Exposé :**

Madame la Présidente présente la lettre de Madame GANDREY formulant une demande de revalorisation de son salaire.

Il s'agit donc d'étudier sa demande afin de lui apporter une réponse.

D'autre part, un décret pourtant à création d'une prime de pouvoir d'achat est paru le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Il permet aux autorités territoriales d'accorder, de façon facultative, cette prime aux agents de la fonction publique territoriale.

Il est conseillé au Conseil Syndical de prendre une position sur ce sujet.

### **Débat :**

Concernant la demande de Mme GANDREY, la Présidente sa satisfaction du travail réalisé par Stéphanie et insiste sur le fait qu'il pourrait être de bon goût de valoriser les bonnes volontés.

Les délégués présents apportent un point de vue favorable à cette proposition mais demandent par quels leviers cela peut-il être possible ?

Madame la Présidente énumère les possibilités suivantes :

- ✓ Augmenter le CIA au titre de l'investissement professionnel
- ✓ Déposer un dossier de promotion interne auprès du Centre de Gestion

Tous les délégués insistent sur le fait qu'il est vraiment impératif de tenir compte de l'investissement.

Discussion autour de la prime de pouvoir d'achat :

Madame la Présidente lit l'article paru dans maire info en date du jeudi 2 novembre 2023 (voir annexes) expliquant les modalités de versement de cette prime.

Les délégués s'entretiennent autour du montant de celle-ci.

**Décision :**

Le CONSEIL SYNDICAL, après délibération :

**DECIDE** à l'unanimité pour accorder la prime de pouvoir d'achat pour un montant de 500€ pour un temps plein proratisé au nombre d'heures effectuées par l'agent.

**DECIDE** de déposer un dossier de demande de promotion interne pour Mme Stéphanie GANDREY

**AUTORISE** Madame La Présidente à signer tout document y afférent.

**4. Questions diverses**

Messieurs JACQUENOD et FEBVRE rapporte leur participation au conseil d'école.

Madame la Présidente, propose de programmer la prochaine réunion en début d'année 2024 afin d'étudier le budget et les dossiers en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme La Présidente remercie les membres du Conseil

La réunion est levée à 22h30